

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 66

Artikel: Deuxième volet d'un programme qui pourrait être proposé par la gauche : l'Europe au centre de nos préoccupations!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deuxième volet d'un programme qui pourrait être proposé par la gauche L'Europe au centre de nos préoccupations!

I Comme en 1961, nous aurons à nous décider

Un bateau échoué au port

L'Association suisse de libre échange (A.E.L.E.) vient d'abolir tout droit de douane sur les produits industriels, échangés entre ses membres. Mieux ! Elle atteint son but avec trois ans d'avance sur l'horaire qu'elle s'était fixé. La démobilitation protectionniste a réussi. La Suisse qui a toujours soutenu pleinement cette politique en vérifierait aujourd'hui le succès : il n'y a plus de frontières pour les voitures anglaises, les roulements à billes suédois, les bicyclettes danoises ; ni en sens inverse, pour nos montres, nos turbines, etc...

Tel est le bulletin de victoire officiel publié ces jours-ci. Et la satisfaction, elle aussi, ne connaît pas de frontières : de M. Max Weber à M. Schaffner, des syndicats aux industriels, c'est un libre échange de contentement.

Mais le mois de janvier est un mois européen à plus d'un titre. M. Wilson entreprend sa tournée des capitales du Marché commun. Il est donc candidat à l'admission dans le club rival et, en mal de cooptation, il va se montrer, sérieux et présentant bien, comme un postulant académicien.

Au moment où l'A.E.L.E. prétend triompher, le Royaume-Uni songe à quitter ce bateau, échoué au port.

Mais comparons deux fiches et l'on comprendra mieux la signification de ce janvier diplomatique.

L'A.E.L.E., sept pays : Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Royaume-Uni ; associés par le traité de Stockholm du 4 janvier 1960. Population du groupe : environ 90 millions d'habitants (les derniers recensements datent pour la plupart de 1960). Ajoutons, pour être complet, que la Finlande collabore avec les Sept.

La C.E.E., six pays : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne ; unis par le traité de Rome du 25 mars 1957. Population du groupe : 170 millions d'habitants.

Ni le potentiel économique, ni les rapports des populations ne sont donc égaux. De surcroît, dans l'A.E.L.E., sur 90 millions d'habitants, le Royaume-Uni en compte à lui tout seul 52. Or il veut quitter. Que restera-t-il ? Une débandade, d'autant que l'Autriche n'a pas attendu que M. Wilson franchisse la Manche pour faire connaître son intention de s'associer au Marché commun et que le Danemark est impatient d'être intégré à un grand marché agricole européen.

Le spectre de 1961

Le succès de l'A.E.L.E. n'est donc qu'un baroud d'honneur. Hélas pour notre tranquillité, nous redécouvrons l'obligation de penser à notre politique extérieure.

Lorsque, le 9 août 1961, le gouvernement conservateur anglais de M. Macmillan ouvrit les pourparlers avec les Six (s'était-il soucié à l'époque des intérêts de ses « fidèles partenaires » qu'il lâchait, moins de deux ans après la signature du traité de Stockholm?), le gouvernement suisse, dans le désarroi, demanda qu'on ne l'oublie pas. Le 15 décembre 1961, M. Wahlen, en sa qualité de président de la Confédération, adressait à M. Ludwig Ehrard, président du Conseil des ministres des Six, une lettre où, prudemment, il parlait d'« arrangements » entre la Confédération et le Marché commun. Puis le 24 septembre 1962, M. Wahlen, en accord avec les autres neutres de l'A.E.L.E. (Suède et Autriche), se rendit à Bruxelles pour faire connaître le désir de la Suisse « d'apporter sa contribution au marché européen intégré ». Mais le 14 janvier 1963, le président de Gaulle, par la voie fort peu diplomatique d'une conférence de presse, déclarait l'Anglais « non dignus intrare ».

A Berne, on poussa un soupir de soulagement et l'on

s'empessa d'oublier les démarches de 1962.

Mais à nouveau s'approche la coupe amère du choix européen.

Prière au Malin

Il est des Suisses qui probablement adressent une prière au Malin pour que de Gaulle persiste dans un diabolique entêtement et claquer une deuxième fois la porte au nez de l'Angleterre. Ils ne seront pas exaucés, pensons-nous.

Même s'il est hasardeux de se lancer dans des hypothèses diplomatiques, car nos sources d'informations ne sont pas des secrets de chancellerie, on peut en vrac avancer les arguments suivants :

Le style du général révèle son goût de la négociation en deux temps : un refus, suivi d'un temps mort, puis un oui, mesuré, sans concession sentimentale à la joie des retrouvailles. Exemples : Algérie : Les Rousses, échec ; Evian, accord. L'Europe verte : rupture en 1965, accord en 1966. Or les circonstances sont maintenant favorables : le marché agricole est engrangé, la détérioration économique du Royaume-Uni ne lui permet pas de poser au « primus inter pares », et le poids des Etats-Unis sur l'Angleterre est tel qu'elle doit aujourd'hui chercher à préserver sa souveraineté plutôt que de prétendre au titre d'alliée privilégiée de l'Amérique.

Mais, en fin de compte, la partie se jouera à Bonn autant qu'à Paris. Si l'Allemagne fait une politique sérieuse d'ouverture à l'Est et surtout si elle la place sous le patronage de Paris, si elle donne des assurances aux Français qu'il ne sera pas possible à Londres de jouer Bonn contre Paris et d'isoler la France au sein même de l'Europe, alors, certainement, de Gaulle n'opposera pas son veto à la candidature anglaise.

Il y a donc de fortes chances pour que les prières helvétiques soient vaines. La Suisse sera bientôt condamnée au choix.

L'Europe, principal objet de notre proche politique ! On devrait supposer, conséquemment, que ce sujet animera la campagne électorale de cet automne. Il n'en sera rien : la question est difficile, dangereuse ; d'ailleurs tout le monde est enchanté de l'A.E.L.E. Et de toute façon la diplomatie n'a pas à descendre sur la place publique.

Nous pensons au contraire que la question européenne mérite les plus larges débats.

II Les obstacles

Le ministre Hans Schaffner

L'hostilité des milieux dirigeants de l'économie suisse à la construction européenne a été constante. En 1957, alors qu'il n'était que ministre, chef de la Division fédérale du commerce, M. Hans Schaffner avait clairement, au lendemain de la signature du traité de Rome, formulé cette opposition (cf. la conférence prononcée le 13 septembre 1957 à l'Institut suisse de recherches et de relations internationales de l'Université de Zurich, adaptation française publiée par la « Revue économique et sociale », janvier 1958). Il vaut la peine, aujourd'hui encore, de se reporter à ce texte, non pas pour découvrir sur quel point l'histoire a pris en défaut notre ministre devenu conseiller fédéral, mais, ce qui est plus essentiel, pour y observer un état d'esprit : le traité de Rome, disait M. Schaffner, dans la mesure où il cherche à opérer une harmonisation de la plupart des secteurs de l'économie et de l'activité humaine des pays membres contient des ferments dirigistes, et, ajoutait-il, c'est cela « qui préoccupe le plus l'économiste libéral ». Il est cet économiste libéral. D'autre part, M. Schaffner ne croit qu'aux solutions pragmatiques. Le traité de Rome apparaissait en 1957 comme une œuvre doctrinaire, encore une raison de s'en méfier. (Le succès du Marché commun qui est la concrétisation historique d'une idéologie et qui fut une manière

de prendre de haut des problèmes difficiles devrait pourtant faire réfléchir les milieux dirigeants de la politique suisse, allergiques, par tempérament, aux idées. L'efficacité historique la plus grande n'appartient pas toujours aux « réalistes » qu'ils se vantent d'être.)

Ainsi l'opposition à l'Europe que l'on disait justifiée par notre statut particulier de neutre était surdéterminée par d'autres raisons : la foi dans les vertus du seul libéralisme économique et du pragmatisme.

Mais cette psychologie du Suisse exprime et reflète une réalité à la fois villageoise et internationaliste qu'il est simple de décrire.

Grand dans son village

Nous avons consacré notre dernier numéro aux grands bourgeois d'affaires : ils sont riches, ils collectionnent de beaux tableaux, ils dirigent de grandes banques, de grandes entreprises. Ils participent au pouvoir réel.

Mais leur influence tient pour une bonne part aux dimensions du pays. Ils ne sont pas connus du peuple, mais des initiés ; ils savent où trouver la bonne adresse, où se faire entendre par une oreille attentive ; ils n'ont rien à craindre des autorités politiques, ni du Parlement ; ils sont princes en notre démocratie. Pour eux les dimensions restreintes d'un petit pays sont sécurisantes. D'autres personnages de plus petite surface y trouvent aussi leur confort : politiciens en vue, syndicalistes, éminences qui se croient grises. Mais nos industriels et nos financiers ne se complaisent pas benoîtement dans de faciles triomphes villageois. Ils travaillent avec le monde entier, ils exportent, ils acceptent de se soumettre à la dure loi du libre-échange. La concurrence internationale les oblige à s'arracher aux dorlotements autarciques. Même le Marché commun ne les prend pas au dépourvu : ils ont créé des filiales à l'intérieur de ce nouvel espace économique ; ils s'y adapteront sans aliéner leur liberté. Nestlé, les chimiques, la métallurgie s'implantent chez les Six ; ils se disent parés. Le libre-échange apparaît donc comme la bonne conscience des maîtres de l'économie suisse. A ceux qui leur reprochent d'aimer le repliement sur soi, le Sonderfall Schweiz, nos étroitesse, ils répondent que peu importe puisqu'ils sont compétitifs avec le monde entier. Ils ne peuvent avoir tort du moment qu'ils vendent. Notre politique intérieure est bonne, puisque nos exportations paient. Libre-échange et souveraineté nationale sont dans leur esprit rigoureusement complémentaires.

Rois de village, mais ils savent se tenir dans le monde.

Volontairement nous ne nous plaçons pas pour cette discussion sur le terrain de la neutralité et de sa justification historique. Car nos dirigeants sont réfractaires à l'Europe pour des raisons plus profondes que la crainte de voir transférer à des institutions supra-nationales une part de notre souveraineté intangible. Même l'alignement volontaire sur des normes acceptées par les autres pays européens, par exemple dans le domaine fiscal ou dans celui de la politique sociale, rencontrerait leur opposition. Ils justifieraient cette résistance en ces termes : Nous savons vendre, puisque le monde entier achète nos produits, mais cette réussite nous ne l'obtenons pas par l'exploitation de notre propre peuple ; il possède des droits étendus et jusqu'ici il n'a pas manifesté un trop vif mécontentement. Exportation et démocratie directe sont donc la légitimité de nos dirigeants. Forts de cette légitimité, ils s'opposent à l'Europe.

III La transformation de 1960

Si nos bourgeois tirent bonne conscience du fonctionnement de notre démocratie, il n'y a pas là matière à procès : c'est au peuple de dire ce qu'il veut.

Portrait d'une ville condamnée

On sait qu'un des journalistes éminents du « New York Times », H.F. Salisbury, a obtenu la permission d'entrer à Hanoï après les bombardements de la ville à la mi-décembre. Ces articles qui révélèrent l'importance des dégâts causés aux zones civiles par les bombardements eurent aux Etats-Unis un retentissement considérable, qu'on ne saurait comprendre si l'on ignore la « respectabilité » dont jouit le « New York Times ». Ces reportages de Salisbury ont contribué de manière décisive à limiter le rythme de l'escalade autour de Hanoï. Nous publions un de ces articles, celui du 1^{er} janvier 1967; il n'apporte pas d'informations terrifiantes, mais il est un portrait de la détermination du peuple vietnamien. Publié aux Etats-Unis, il est significatif aussi de la liberté d'expression qui subsiste dans la démocratie américaine. Et des militaires suisses nous ont fait connaître l'irritation des milieux militaires américains devant ces manifestations de liberté.

Le reportage de ce journaliste libre est donc doublement intéressant. J.-J. Dreifuss l'a traduit sur place. Seul le titre est de notre rédaction. D. P.

« Un état d'esprit plein de détermination règne à Hanoï au moment où l'année 1967 va commencer, dans l'attente du pire. « Oncle Ho » — comme on appelle ici familièrement le vénérable président Ho-Chi-Minh — a déclaré aux Vietnamiens qu'ils devaient compter avec la destruction d'Hanoï, aussi bien que d'Haiphong.

Il est extrêmement rare de trouver un habitant de Hanoï qui ne s'attende pas à un bombardement de sa ville allant jusqu'à la saturation bien avant que 1967 ne se termine. Si cette perspective le consterne, il cache bien ses sentiments; il la considère comme la conséquence inévitable de la politique d'intensification progressive des bombardements; mais, d'une manière ou d'une autre, il compte survivre.

Hanoï était une tranquille ville coloniale française, possédant de larges boulevards, des villas au toit de tuiles, des cours pavées, de nombreux petits lacs de plaisance et des parcs au centre de la ville. Même durant les froids de décembre, on a pu voir des adolescents badiner sur les bancs et dans les pavillons, ou rouler à bicyclette près des pelouses où fleurissent encore les asters.

Mais l'atmosphère qui règne dans les rues est celle d'une cité en guerre: hommes en uniforme, jeunes filles portant sacs à dos; jeeps, camions remplis d'hommes ou de matériel se succèdent rapidement. La couleur prédominante est le kaki. Quelle qu'ait été leur occupation du temps de paix, la guerre aujourd'hui accapare la plupart des habitants.

Malgré le poids de cette guerre — et rare la famille qui n'a pas perdu au moins un de ses membres, soit qu'il ait combattu contre les Français ou contre les Américains, soit qu'il ait été victime des bombardements — on n'observe guère de tension. Les gens font patiemment la queue devant les magasins. Des paysannes étalent des légumes à vendre sur les trottoirs.

La population de Hanoï est très jeune — à peine quelqu'un qui ait l'air d'avoir plus de trente ans et la majorité n'a pas dépassé l'âge de vingt ans. Tant de jeunesse contribue certainement au maintien du moral. On voit sans cesse ces adolescents courir, s'entraîner physiquement et militairement, s'exercer au maniement des armes, se déplacer en groupes.

A les voir au cinéma, autour des affiches, juchés sur leurs bicyclettes, ils semblent être à leur aise. Durant les alertes aériennes — il en survient à peu près quotidiennement — on se terre dans des abris, et le grondement des missiles SAM fait régner le même sentiment de protection que celui que devaient éprouver les Londoniens durant le Blitz. Lorsque la nouvelle se répand, fausse ou vraie, qu'un avion a été abattu, des cris de joie et des applaudissements s'élèvent...

Et si la situation devait empirer ? A cette question, les jeunes de Hanoï, qui rient volontiers, rient, quel-

droit d'établissement. Or nous occupons 700 000 travailleurs étrangers non assimilés; de ce point de vue aussi, nous sommes un cas à part.

Des réformes volontaires

Lorsqu'on parle de l'Europe, les milieux dirigeants de l'économie argumentent avant tout en citant les chiffres de notre balance commerciale: selon qu'augmentent ou diminuent nos exportations avec la C.E.E., avec le Tiers Monde, on juge de l'urgence du problème. Dès les premiers signes d'intégration, ce fut la manière de raisonner de M. William Rappard. Récemment M. Raymond Deonna, porte-parole de milieux patronaux, posait le problème en termes identiques dans la revue « Europa ». Pourtant tout ne se ramène pas aux colonnes de chiffres de nos échanges. Or même en restant sur le terrain économique, et ce n'est pas le seul à prendre en considération, il faut centrer toute notre attention sur le fait que depuis 1960 l'économie suisse s'est dénaturée par internationalisation des privilèges internes au point d'hypothéquer notre liberté de choix. C'est cette distorsion, cette singularité anormale qu'il faut corriger. D'où les propositions suivantes, deuxième volet d'un programme minimum national.

1. L'Europe doit être notre préoccupation politique majeure; il ne s'agit pas de préjuger d'une révision de notre politique étrangère, mais nous devons tendre à conserver une totale liberté de choix sans être placés par l'évolution non contrôlée de l'économie devant une situation de fait.
2. Depuis 1960, nous assurons partiellement notre prospérité par sous-enchère fiscale et utilisation d'un prolétariat étranger. Objectivement, notre dépendance à l'égard des Etats-Unis est renforcée. Les deux mesures essentielles sont donc: a) un régime fiscal qui nous aligne sur la moyenne européenne (d'où l'importance de l'imposition des sociétés par la Confédération seule, à des taux européens, cf. D.P. 63); b) une politique systématique d'assimilation de la main-d'œuvre étrangère.
3. Dans les domaines où, bien avant 1960, nous avions une situation particulière, nous devons tendre à nous rapprocher des normes européennes, sur trois points particulièrement:
 - a) agriculture: permettre le plus possible aux paysans de travailler aux coûts de production européens. D'où l'urgence comme première mesure de la création de zones agricoles et d'une législation sur l'aménagement du territoire.
 - b) politique sociale: combler la lacune la plus importante par rapport à nos voisins, c'est-à-dire l'insuffisance de notre loi sur l'assurance maladie et accidents.
 - c) statistiques: créer un appareil de statistiques économiques et de planification aussi complet que celui de nos voisins.

Ces mesures peuvent paraître peu révolutionnaires. Et surtout toute la discussion qui se nouera sur le problème européen aura infiniment plus d'ampleur: quels avantages, quels inconvénients historiques? Plusieurs militants européens sont nos amis; nous connaissons pour en avoir souvent parlé avec eux combien l'idéologie européenne, les problèmes de la paix les préoccupent, autant que les questions économiques. Dans quelque temps, ce seront là de vastes chapitres de discussion. Mais aujourd'hui, ce qui est urgent, travail de la prochaine législature, c'est de redresser une situation qui ne nous laissera bientôt plus maîtres de décider de notre sort. A force de songer à notre souveraineté nationale, nous en oublions la détérioration de notre indépendance nationale.

Il faut donc poursuivre l'analyse sur un autre point. Nos industries, privilégiées, ont obtenu grâce à leur position de force des faveurs importantes: la plus conséquente, c'est une fiscalité exceptionnellement indulgente.

Or, après que la convertibilité des monnaies a été rétablie en 1958, la Suisse par ses taux de faveur a attiré sur son territoire les sociétés financières étrangères. De national, le privilège est devenu international. En 1958, la Suisse comptait 2140 holdings; en 1965, elles étaient 6317. L'essentiel de cette augmentation représente des sociétés étrangères.

L'accroissement du capital social est tout aussi impressionnant. 1958: 1,8 milliard; 1965: 6,9 milliards. Sur les 6000 holdings, on recense un grand nombre de sociétés allemandes: 1500 à 2000, selon la presse de la République fédérale (cf. « Die Zeit », 19.8.1966). Les autres holdings, pour la plupart, sont américaines, 550 selon la « Wirtschaftsrevue ». Dans la seule année 1964, les investissements américains en Suisse dépassèrent un milliard de francs suisses. L'Helvétie demeure la terre d'élection des placements atlantiques. Elle figure au premier rang, même avant la Grande-Bretagne pourtant très noyautée par les capitaux U.S.A. (cf. D.P. 53).

L'internationalisation des privilèges fiscaux primitivement destinés à nos propres entreprises est un phénomène d'une importance extrême, car, loin de nous défavoriser, cette agglutination sur notre sol de sociétés de participations a contribué à notre prospérité. Nous avons déjà illustré, en chiffres, cette situation sur la base du rapport du professeur Küng, de Saint-Gall, et du dossier du Département des finances de Genève: « Les sociétés étrangères ont donc, à Genève, payé le quart de la contribution totale des sociétés » (D.P. 53).

En bref, nous lions une part de notre revenu national au fait que nous nous distançons du reste de l'Europe: soit que nous attirions par sous-enchère les capitaux des pays voisins, soit que nous devenions terre de placement américaine. Et si nous poursuivons dans cette voie nous atteindrons un point de non-retour qui ne nous permettra plus, librement, de décider de notre destin national.

La diplomatie atlantique

Réduite à ses seules forces, la Suisse ne pourrait songer à tirer profit abusivement de son quant-à-soi européen. Mais économiquement, il y a une concordance de fait entre ses intérêts et ceux des U.S.A., qui désirent eux aussi ne pas être coupés du Marché commun.

Il suffit, pour le bien comprendre de voir comment nos dirigeants envisagent les prochaines négociations internationales. M. Erwin Stopper, un des grands commis du régime, aujourd'hui directeur général de la Banque nationale, l'a révélé assez clairement (interview accordé à la « Tribune de Genève », 23.9.1966). Trois étapes sont envisagées:

1. Tirer le maximum du Kennedy round;
2. Obtenir des avantages supplémentaires européens par une association au Marché commun ou un renforcement de l'A.E.L.E.;
3. Relancer une nouvelle négociation atlantique.

La Suisse donc s'apprête à jouer cette partie diplomatique d'une importance historique en ne songeant qu'à défendre l'acquis, sans analyser ce qui, dans notre particularité, est la résultante d'une histoire et de traditions véritablement originales et, ce qui est, depuis 1960, privilèges artificiels.

Faut-il rappeler que, au moment où l'affluence de capitaux étrangers a modifié notre nature, l'immigration étrangère nous a singularisés? Le premier et le second chapitre du troisième Titre du traité de Rome règlent, avec de nombreuses clauses de sauvegarde il est vrai, la libre circulation des travailleurs et le

(Suite page 4)